

ASSEMBLEE NATIONALE

18 mars 2005

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

AMENDEMENT

N° 115

présenté par
M. POIGNANT, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 10 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article, qui règle le problème du transfert de certaines concessions de transport de gaz, n'a pas sa place dans le chapitre consacré aux énergies renouvelables thermiques. Il vous est proposé de le supprimer pour reprendre, dans les mêmes termes, ses dispositions dans un article additionnel après l'article 30.